

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01754 Numéro SIREN : 789 138 781 Nom ou dénomination : AAA FRENCHYACHTING
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/012387

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULON

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/012387**
n° de gestion : **2012B01754**
n° SIREN : **789 138 781 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 10/12/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

AAA FRENCHYACHTING - Société par actions simplifiée
178 avenue Estienne D'orves 83500 la Seyne-sur-mer -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



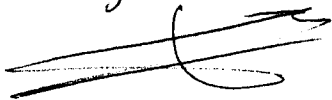
633859

12387

AAA FRENCHYACHTING
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 178, Avenue Estienne d'Orves
83500 LA SEYNE SUR MER
789 138 781 RCS TOULON

Bilan certifié conforme à l'original

*Bilan certifié conforme
à l'original.*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a small flourish.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	2 800	705	2 095		2 095	
	Autres immobilisations corporelles	8 037	4 682	3 355	4 736	1 381	29.15
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	720		720	720		
	Total II	11 557	5 388	6 170	5 456	714	13.09
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				1 240	1 240	100.00
	Autres créances	8 932		8 932	2 818	6 114	216.92
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	5 364		5 364	9 011	3 647	40.47
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	14 297		14 297	13 069	1 227	9.39
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		25 854	5 388	20 466	18 525	1 941	10.48

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

615

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 500)	1 500	1 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	6 364	36 649	30 285	82.63
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 875	30 285	32 160	106.19
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	6 739	4 864	1 875	38.55
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	8 584	13 837	5 253	37.96
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses		1 161	1 161	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 293	4 603	3 690	80.16
	Dettes fiscales et sociales	10 329	3 789	6 540	172.63
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	27 206	23 390	3 816	16.32
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	20 466	18 525	1 941	10.48

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

24 005 23 390

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	101 950		101 950	102 394		444	0.43
Chiffre d'affaires NET	101 950		101 950	102 394		444	0.43
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			3 690			3 690	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				1 446		1 446	100.00
Autres produits			7	1		6	781.58
Total des Produits d'exploitation (I)			105 647	103 841		1 806	1.74
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 548	5 920		1 372	23.18
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			69 034	61 946		7 089	11.44
Impôts, taxes et versements assimilés			1 717	1 342		376	28.02
Salaires et traitements			23 354	2 686		20 669	769.57
Charges sociales			5 223	599		4 625	772.63
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 250	1 464		785	53.65
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			23	0		23	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			106 150	73 956		32 194	43.53
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			503	29 885		30 388	101.68
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	566	594	28	4.71
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	566	594	28	4.71
2. Résultat financier (V-VI)	566	594	28	4.71
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 069	29 291	30 360	103.65
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	851	2 179	1 328	60.95
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	851	2 179	1 328	60.95
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 104	1 185	81	6.84
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	553		553	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	1 657	1 185	472	39.82
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	806	994	1 800	181.13
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	106 497	106 019	478	0.45
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	108 372	75 734	32 638	43.10
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 875	30 285	32 160	106.19

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 828
Total	1 828

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 664
Dettes fiscales et sociales	8 001
Total	11 665

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				29 067	29 067
Amortissements					
- dotations de l'exercice				4 663	4 663
Total				4 663	4 663
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				4 357	4 357
Total				4 357	4 357
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				6 351	6 351
- entre 1 et 5 ans				21 168	21 168
Total				27 519	27 519
Montant en charge sur l'exercice				4 629	4 629

AAA FRENCHYACHTING
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 178, Avenue Estienne d'Orves
83500 LA SEYNE SUR MER
789 138 781 RCS TOULON

RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2017

Monsieur LE SAUSSE Philippe, associé unique et Président de la Société AAA FRENCHYACHTING, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice 2017 a été marqué par une diminution de notre chiffre d'affaires.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'avenir sont la progression de notre chiffre d'affaires et la réalisation d'un bénéfice.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 101 950 euros contre 102 394 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 105 647 euros contre 103 481 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 106 150 euros contre 73 956 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation ressort à - 503 euros contre 29 885 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 23 354 euros contre 2 686 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 5 223 euros contre 599 euros au titre de l'exercice précédent ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 1 contre 1 au titre de l'exercice précédent ;

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de - 566 euros contre - 594 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à - 1 069 euros contre 29 291 euros pour l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de - 806 euros contre 994 euros au titre de l'exercice précédent le résultat de l'exercice se solde par une perte de 1 875 euros contre un bénéfice de 30 285 euros au titre de l'exercice précédent ;

Au 31 Décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 20 466 euros contre 18 525 euros pour l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluations retenues sont identiques à celle de l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de l'exercice s'élevant à - 1 875 euros est affecté de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : - 1 875 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit - 6 364 euros
- Solde du report à nouveau, soit - 8 239 euros.

Capitaux propres de la Société non reconstitués

Les résultats de l'exercice ne nous permettent pas de reconstituer nos capitaux propres qui demeurent inférieurs à la moitié du capital.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 1 224 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son associé unique et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique :

Convention antérieure poursuivie

Convention unique

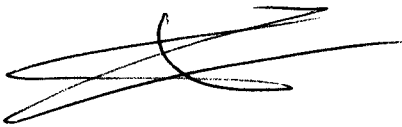
Personne concernée : Monsieur Philippe LE SAUSSE

Objet : Compte courant d'associé

Modalités essentielles : - 4 349 euros

Le Président

Monsieur LE SAUSSE Philippe



AAA FRENCHYACHTING
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 178, Avenue Estienne d'Orves
83500 LA SEYNE SUR MER
789 138 781 RCS TOULON

TEXTE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT

DU 28 NOVEMBRE 2018

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 1 875 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 1 224 euros.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte augmentée du report à nouveau négatif antérieur de l'exercice s'élevant à 1 875 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 1 875 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit - 6 364 euros
- Solde du report à nouveau, soit - 8 239 euros.

Capitaux propres non reconstitués

L'associé unique constate que les capitaux propres ne sont pas reconstitués et qu'ils demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son associé unique et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique :

Convention antérieure poursuivie

Convention unique

Personne concernée : Monsieur Philippe LE SAUSSE

Objet : Compte courant d'associé

Modalités essentielles : - 4 349 euros

Le Président

Monsieur LE SAUSSE Philippe



AAA FRENCHYACHTING
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 178, Avenue Estienne d'Orves
83500 LA SEYNE SUR MER
789 138 781 RCS TOULON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 28 NOVEMBRE 2018

Le 28 novembre 2018, au siège social,

Le Président, Monsieur LE SAUSSE Philippe, demeurant 52, Rue de la Courtaude 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES, associé unique de la Société AAA FRENCHYACHTING,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la société, Monsieur LE SAUSSE Philippe, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, approuve les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 1 875 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 1 224 euros.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE

DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte augmentée du report à nouveau négatif antérieur de l'exercice s'élevant à 1 875 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 1 875 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit - 6 364 euros
- Solde du report à nouveau, soit - 8 239 euros

Capitaux propres non reconstitués

L'associé unique constate que les capitaux propres ne sont pas reconstitués et qu'ils demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son associé unique et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique :

Convention antérieure poursuivie

Convention unique

Personne concernée : Monsieur Philippe LE SAUSSE

Objet : Compte courant d'associé

Modalités essentielles : - 4 349 euros

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Monsieur LE SAUSSE Philippe

